Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 28 Juin 1905. — No. 33

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST IMPRIMÉ ... LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées
LE MANITOBA
SAINT-BONIFACE, MAN.
CANADA.















— PUBLIÉ —
CHAQUE SEMAINE



## Celebration Nationale a Winnipeg

Cette célébration aura lieu les 2 et 3 juillet.

Il y aura réunion des membres de la Sociétés Saint-Jean-Baptiste à l'école Ste. Marie, et de là, procession à l'église de Ste Marie. Messe à 11 heures, avec sermon, musique spéciale, adresse à Mgr l'Archevêque.

Le 3 juillet, il y aura banquet national à 8½ h. p. m., dans les salles de l'école Ste-Marie, au profit de l'église du Sacré-Cœur.

La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a été invitée officiellement à ces fêtes.

Nous souhaitons à nos compatriotes de Winnipeg beaucoup de succès.

## Mgr Legal

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux de l'Est prétendent que Mgr. Legal aurait fait la déclaration suivante: "Nous sommes satisfaits du système d'écoles que nous avons et nous espérons qu'on nous le laissera." Seulement ils oublient de nous dire quand et où Sa Grandeur aurait fait cette déclaration. En attendant il est, curieux que nous, ses diocésains, nous ayions entendu tout le contraire, et cela à plusieures reprises; d'abord, lors de la promulgation de l'Encyclique de Pie X dans sa cathédrale, où, dans un vigoureux discours, sur la doctrine chrétienne, Mgr Legal réclamait pour l'Eglise non-seulement le droit d'enseigner mais encore le droit de l'éducation, et déclarait *persécutrice* toute loi contraire à ce droit de l'Eglise. Sans doute ces politiciens ont ignoré cette vraie déclaration, car les murs de la pauvre petite cathédrale n'ont pas l'écho d'autres cathedrales; puis, dans ses conversations privées, peut-être Mgr Legal aura dit, comme tous les persécutés qui cherchent à se consoler dans le malheur; "Vaut mieux la loi actuelle que rien du tout." Et alors on aura traduit, vous comprenez... Enfin Mgr Legal a, dit-on, écrit quelques lignes sur ce sujet, mais on ne peut les publier comme déclaration, car parlant des amendements de l'article 16, il dit: "C'est *un minimum de droit que le fanatisme sectaire ne réussira pas, je l'espère, à nous enlever.*" Ça c'est *écrit*, Messieurs......

UN CATHOLIQUE DE L'OUEST

## SUEDE ET NORVEGE

Les états-généraux de la Norvège ont accepté comme roi le prince Charles, troisième fils du roi Oscar de Suède.

La Norvège a proclamé son indépendance de façon extraordinairement pacifique.

Elle se donne maintenant comme roi le fils du souverain dont elle a récusé l'autorité.

C'est une révolution à l'eau de rose

Nos élections générales au Canada, simple colonie, créent plus de bruit parmi nous qu'un changement de dynastie là-bas!

## Couture - - Turenne

Samedi soir, les amis du marié lui présentaient une bourse-souvenir. Cette réunion eut lieu aux salles du club Cartier, à Saint-Boniface. De Winnipeg étaient aussi venus beaucoup de camarades, car d'un côté comme de l'autre de la rivière, M. Couture a des amitiés nombreuses. Nous étions environ cent cinquante personnes.

M. Joseph Bernier complimenta la future cathédrade. M. le Grand-Vicaire a été très sensible à cette délicate démarche dont il a félicité et remercié avec émotion la Société Saint-Jean-Baptiste.



## Erreur n'est pas compte

Par un *lapsus calami* que nous avons été du reste les premiers à vouloir corriger, nous avons, dans notre dernier numéro, attribué à M. A. Chénier la médaille d'or de déclamation du concours du Collège. Or c'est M. Jean Trudel, fils de M. Edmond Trudel, de Régina, qui a gagné cette médaille. M. Trudel a de la verve et du talent; il a récité avec beaucoup de virtuosité un extrait de Lacordaire.

M. Chénier a été, lui aussi, très remarqué; la mention honorable a été pour lui. Son histoire du lapin et de la sarcelle est un coquin petit poème souvent *vécu* par d'autres que par des lapins et des sarcelles! M. Chénier a la voix très harmonieuse; il a aussi le geste délicat.

## Genies Incompris

L'*Echo du Manitoba*, revenu sur ses aveux d'il y a trois semaines, et avec lui trois journaux qui pensent par l'estomac (le *Canada*, le *Soleil* et le *Temps*), ont inventé un raisonnement qui passera assurément à la postérité, car il est simple comme l'œuf de Colomb.

"La clause 18 primitive," disent-ils, basée sur la loi constitutionnelle de 1875, laissait aux catholiques et aux Canadiens-Français tous leurs droits, mais elle ne leur garantissait rien, car il leur aurait fallu faire sanctionner ces droits par les tribunaux.

"L'arrangement Sifton, au contraire, leur laisse peu de chose, mais ce peu de chose, ils en sont assurés.

"Morale (c'en est une belle!): la partie vaut mieux que le tout, et moins on laissera aux catholiques, plus il devront se réjouir."

Il est surprenant qu'on n'ait pas découvert ce raisonnement plus tôt: il nous aurait épargné bien des protestations inutiles. N'est-il pas clair, en effet, que celui qui n'a que dix sous a moins à redouter les voleurs que celui qui possède des millions?

"Je te donnerais bien une piastre, mon cher enfant, mais tu pourrais la perdre, et ça te ferait de la peine.

"Je te donnerai donc un petit rien tout neuf, et tu l'auras toujours!"

O génies incompris! ô marchands d'orviétan! ô dentistes! il n'y avait que vous pour penser à cela!—*Le Nationaliste.*

## Dans le Monde Religieux

La fondation d'une paroisse catholique française à Winnipeg donne lieu à des divergences d'opinion, fort respectables, du reste, sur certains points de détail.

Nous ne nous croyons pas le droit d'intervenir dans le fonds même de ces difficultés d'ordre essentiellement local. Mais à titre de journal catholique, nous nous permettons de regretter la publicité qui se fait à ce sujet. Nous avons nos raisons de croire que les principales parties intéressées ne désirent, ni d'un côté ni de l'autre, plaider leur cause dans les gazettes—encore moins dans les gazettes étrangères à notre langue et nos croyances. Ces sortes de choses se discutent généralement à huis clos, entre gens de même famille confessionnelle. Les correspondants de journaux vont quelquefois un peu loin. Le métier exige une sage discrétion. Du zèle il faut, mais pas trop n'en faut.

***

Les récentes pluies ont forcé les autorités religieuses à modifier le parcours de la procession de la Fête-Dieu, dimanché dernier. La procession a suivi les trottoirs qui mènent de la cathédrale à la Maison-Mère des RR. SS. Grises, où on avait dressé un reposoir; puis on est revenu à l'église par l'avenue Taché. Le reposoir était fort joli, de même aussi que les stations pieuses disposées ici et là dans les fenêtres de l'Hospice Taché et de la Maison-Vicariale. La *Lyre* de Saint-Boniface a fait de la musique militaire. Toutes les sociétés pieuses de la paroisse ont sorti leurs drapeaux.

—Nous serons bientôt reliés à Moosejaw, N. W. T., par le téléphone.





## Province du Manitoba

### Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main d'œuvre, garçons de ferme etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Il faudra se hâter d'écrire avant le temps des excursions.

Le Manitoba.

Mercredi 28 Juin 1905

## UN BEL ACTE PATRIOTIQUE

Il était compris que nous devions célébrer modestement notre anniversaire national. Et cependant, la bonne volonté, l'entrain, le patriotisme ont si bien agi sur les coeurs que c'est aujourd'hui notre très agréable tâche de décrire l'une des plus jolies fêtes qui se pouvaient rêver. Ceux qui avaient en mains l'organisation de cette démonstration patriotique ont déjà reçu du public des éloges mérités. Nous y joignons les nôtres, très sincères et très empressés.

***

La température avait été maussade et pluvieuse depuis au-delà d'une semaine. Mais le soleil a bien voulu se montrer ce jour-là; pendant toute la fête nous avons joui d'un temps serein et d'une douce chaleur.

A dix heures du matin, la *Lyre* de Saint-Boniface lançait ses notes claires vers le ciel ; on se mit en marche, de l'Hotel-de-Ville, en procession vers la demeure du président de la Société, M. Joseph Bernier. Sur tout le parcours de la route on voyait des drapeaux flotter à la brise. M. Bernier ayant pris place avec les autres officiers des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface et de Winnipeg, la procession se remit en marche vers la cathédrale au son des airs nationaux. Le jeune fils de M. David Senez personnifiait à ravir saint Jean-Baptiste. L'enfant, placé dans un carosse fourni gracieusement par M. N. Bourgouin, attirait et charmait facilement les regards.

***

L'office religieux fut très imposant; la décoration était splendide. Des sièges spéciaux avaient été réservés au bas des marches du chœur pour les officiers et les anciens dignitaires de la la Société St-Jean-Baptiste.

Le prêtre célébrant était le T. R M. Dugas ; diacre, M l'abbé Poitras ; sous-diacre, M. l'abbé Joubert.

Une musique spéciale a donné à la cérémonie beaucoup de solennité. M. Albert Bétournay tenait l'orgue. M. Camille Couture a détaillé, avec une âme et des doigts d'artiste "La Prière", de Wagner. Ce violon parle toujours à l'âme.

M. l'abbé Trudel avait été invité à donner le sermon du jour.

Le prédicateur fit un rapide quoique saisissant tableau des luttes soutenues par les premières familles de race française au Canada. Il montra le rôle sauveur du clergé dans ces luttes et conclut à la nécessité de l'union entre prêtre et laïques, au Canada, surtout à ce moment où la liberté religieuse est si furieusement attaquée.

Immédiatement après la messe, M. Joseph Bernier, à titre de président, présenta en ces termes les hommages de la Société Saint-Jean-Baptiste à Mgr l'Archevêque :

A Sa Grandeur Monseigneur Louis-Philippe-Adélard Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Qu'il plaise à Votre Grandeur,

Il est un sentiment profondément ancré dans le cœur de tout peuple bien né : c'est celui de l'amour de la patrie.

Cet amour de la patrie est comme un fluide mystérieux qui l'anime, le réchauffe et lui conserve la vie.

En effet, un peuple ne saurait vivre s'il n'a de hautes aspirations, un noble but, un idéal vers lequel tendent tous ses efforts et se dirigent toutes ses actions.

Si ce peuple a de la valeur, s'il a l'orgueil de son nom, s'il possède la chevalerie du cœur, il sentira souvent le besoin de proclamer son histoire et chanter ses espérances. Et cédant volontier à cette impulsion toute à la fois douce et forte, il arrêtera pendant un jour ses affaires matérielles pour se reposer dans le souvenir, pour examiner sa condition de vie présente, et pour soulever, si c'est possible, les voiles qui dérobent les secrets de l'avenir aux pauvres humains.

Canadiens-Français, plus que tout autre peuple, nous devons contempler notre berceau avec des frissonnements d'émotion et d'amour.

Nous sommes nés près du temple divin, notre mère fut l'Eglise, nous avons grandi à l'ombre de la croix. Dès notre naissance nous connûmes le danger ; notre nationalité, pauvre barque jetée violemment sur la mer, dut affronter à la fois le flot, le récif et le forban.

Dieu veillait et nous sauva des périls qui nous guettaient. Le clergé, l'admirable clergé canadien, fut en ces héroïques débuts notre plus ferme et notre plus sûr ami.

Après avoir consacré au Dieu Tout-Puissant les prémices de la journée, n'est-ce donc pas une vaine cérémonie que de venir présenter à notre pasteur spirituel nos hommages et nos meilleurs vœux.

Représentant du Christ sur la terre, Votre Grandeur voit à ses pieds tout un peuple heureux et fier de proclamer fermement et hautement, sans équivoque et sans arrière-pensée, sa foi inaltérable aux dogmes de la Sainte Eglise Catholique, son union avec son clergé, union sans laquelle notre nationalité, au lieu de grandir et de se fortifier, irait s'effritant au souffle du vent violent des passions humaines et de la persécution, de la même manière que les feuilles mortes et décolorées se détachent des branches de l'arbre dont le tronc n'est plus vivifié par une sève féconde.

Cet union doit exister aujourd'hui plus que jamais.

Nous sommes arrivés à une des époques les plus importantes de notre vie nationale.

Notre pays est sorti des langes de l'enfance ; il marche à grands pas vers le théâtre où s'agitent les nations ; il veut être, lui aussi, un grand personnage sur la scène du monde.

Ses horizons s'élargissent ; dans les grandes et fecondes prairies de l'Ouest on taillera bientôt de vastes royaumes sous la loi desquels viendront vivre, nombreux, des peuples accourus de toutes les parties l'univers Des mœurs différentes, des idées nouvelles, s'implanteront bientôt dans notre sol; une nation va se former, les droits de chacun devront être définis et respectés si l'on veut voir la concorde règner partout et le bonheur habiter dans tous les coeurs.

Il semblerait inutile de rappeler ici que par ses missionnaires l'Eglise Catholique fut la première à porter jusqu'aux limites les plus lointaines le flambeau de la civilisation chrétienne et de la vraie foi.

Il semble futile de dire que des explorateurs français furent les premiers à naviguer sur les grands fleuves de l'Ouest et à pénétrer dans l'intérieur de ses terres.

Et pourtant à quel spectacle, assistons-nous !

Juste au moment où l'héritage doit être partagé, l'on serait porté à croire que, pour obtenir la paix les premiers occupants du sol devaient s'éclipser.

L'orage gronde, la tempête se déchaîne, l'esprit sectaire éclate, la Sainte Eglise Catholique et Romaine est assaillie furieusement de tous côtés parcequ'elle est la protectrice de l'enfance. En ce jour de fête nationale, il faut réunir toutes les volontés et faire battre à l'unisson tous les cœurs.

Monseigneur, le cadre d'une adresse est trop restreint pour contenir tout ce qui remplit actuellement l'âme de vos compatriotes.

Que Votre Grandeur nous permette simplement de dire que si nous sommes des fils de croisés, nous ne voulons pas être indignes de l'armure que nous ont léguée nos pères.

Citoyens de la Ville Archiépiscopale de St. Boniface, nous voulons être à l'avant-poste, nous voulons vous offrir nos énergies, notre travail, notre bonne volonté.

Quand l'Eglise sera attaquée nous ne voulons reconnaître qu'un chef : celui qui règne glorieusement sur le trône de Pierre, le Pape-Roi dont vous êtes ici le digne et vaillant représentant ; nous ne voulons reconnaître qu'une seule loi, celle de de l'Eglise; nous ne voulons qu'un seul drapeau, le fier étendard qu'aux jours de la lutte suprême on vit briller au premier rang dans la main du guerrier canadien-français, le radieux débris d'une émouvante épopée l'héroïque bannière au naufrage échappée, le beau, le grand, l'éclatant drapeau qui en ce moment se balance superbement aux voûtes du sanctuaire et porte dans ses plis le Cœur Sacré du Rédempteur de l'humanité.

Nous prions Votre Grandeur de bien vouloir nous bénir et faire descendre sur notre peuple les grâces abondantes du Ciel, afin que, dignes de notre passé, nous puissions toujours être sur cette terre d'Amérique les fils les plus dévoués et les plus ferme soutiens de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, par

JOS. BERNIER, Prés.

Mgr. l'Archevêque félicita le Président et la Société Saint-Jean Baptiste de cette adresse, qui respire, dit Sa Grandeur, une belle fierté chrétienne.

L'Eglise, continua Sa Grandeur, a préservé le peuple canadien de bien des dangers; des prêtres héroïques ont fait le bon combat à côté d'héroïques soldats et de vaillants laboureurs. Soyons fiers des uns et des autres. Inspirons-nous surtout de leur exemple. C'est dire que nous devons repousser les attaques injustes faites contre notre nationalité. Ayons du patriotisme—non pas seulement du patriotisme qui consiste à étaler des drapeaux, mais de ce patriotisme qui défend au besoin les institutions nationales.

Soyons fiers aussi de notre langue ; servons-nous en dans la vie privée, dans les relations commerciales--toujours. Faisons respecter la langue française en ce pays ; nous avons des droits à cette langue ; affirmons ces droits. Nous sommes de loyaux sujets britanniques, mais nous voulons aussi être et rester Canadiens-français. Le drapeau britannique, symbole de l'autorité, doit faire respecter les engagements qu'on a pris vis-à-vis de nous.

Après la cérémonie, il y eut procession jusqu'à la demeure du président, qui tint ensuite une réception publique à laquelle beaucoup de personnes prirent part.

***

Dans l'après-midi, il y avait grand pique-nique. Ce pique-nique se fit sur les terrains du collège, grâce à l'amabilité des RR. PP. Jésuites. Ce que fut ce pique-nique ! Une charmante et délicieuse récréation où chacun put jouir à sa manière des belles heures que procure nos étés. Pendant que les uns se reposaient près des tables de rafraîchissements ou se promenaient dans des allées ravissantes, les autres se livraient à des concours athlétiques fort intéressants. Et à travers cette foule aimable, toilettée gaiement, heureuse de se trouver à pareille fête, la fanfare exécutait les meilleures morceaux d'un répertoire splendide. Cette musique a animé ainsi le bocage toute l'après-midi.

***

Le concert-promenade du soir a été aussi un beau succès. Ce concert a eu lieu sur les vastes terrains du C. N. R. situés en face de la résidence de M. C. Marcoux, avenue Taché. Les feux de la Saint-Jean étaient beaux et projetaient au loin la lumière. On a aussi lancé vers le ciel beaucoup de pièces pyrotechniques. Là comme pendant tout le reste de la journée, la vaillante *Lyre*, dirigée par M. Vézina, fit son devoir.

Parmi ceux qui ont le plus contribué à la réussite de cette fête nationale, citons rapidement, sans être sûrs de n'en pas oublier : M. le Grand-Vicaire Dugas, M. le président Joseph Bernier, M. J. A. F. Bleau vice-président, M. L. J. Collin, second vice-président, MM. Roger Goulet, Dr Dubuc, A. Potvin, P. E. Beauchamp, D Senez, Charles Cusson, Henri Cusson, J. H. Clément, A Bétournay, F. Pambrun et S. Dussault. Ces messieurs formaient tous partie de comités qui ont chacun de leur côté fait activement leur devoir.

La célébration du 22 juin 1905 restera certainment l'une de celles dont on conservera le meilleur souvenir.

***

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche dernier une réunion où s'est fait la reddition des comptes. La bonne volonté et la générosité ont été telles que la Société s'est vue avec un surplus de $114.00 en mains. Ce surplus a été offert à M. le Grand-Vicaire, pour le fonds de la future cathédrade. M. le Grand-Vicaire a été très sensible à cette délicate démarche dont il a félicité et remercié avec émotion la Société Saint-Jean-Baptiste.

## MAUVAIS CHEVALIER

Il paraît que nos récents articles ont produit l'effet du vitriol dans la boutique de l'*Echo du Manitoba*.

Le pauvre directeur, ne pouvant nier l'authenticité de ses écrits honteusement contradictoires, nous lance l'invective à jet emporté.

Dieu, que de mots vulgaires !

Le respect de nos lecteurs et de nous-même nous interdit toute riposte du même genre. On dit que même en s'occupant des *personnages* les plus mal parfumés et les plus mal pommadés de son *Histoire Naturelle*, Buffon se vantait d'avoir su conserver ses manchettes. Toutes choses étant égales, du reste, nous voulons nous aussi garder nos manchettes en semblable circonstance !

***

L'*Echo* en veut à tout ce qui nous touche ou nous concerne, C'est ainsi que sa mauvaise humeur l'amène à faire une description burlesque de nos ateliers—dont il nargue la décrépitude et la vétusté. Comme si ses propres ateliers, à lui, étaient logés dans des palais de marbre ! Attention, observez-vous, regardez-vous, examinez-vous—et ne jasez plus de cela ! Au reste, en parlant des ateliers du *Manitoba*, le directeur de l'*Echo* sait bien qu'il en frappe d'autres que ceux qu'il vise. Et ces autres peuvent l'acheter plusieurs fois, lui et le château de Robinson Crusoé qu'il possède rue Albert.

***

Imaginez-vous qu'on s'est, en plus, mis dans la tête de ne pas nous trouver joli garçon ! On portraiture en conséquence, notre pauvre physique—C'est misérable comme ressource. Il y aurait peut-être moyen de riposter, mais il paraît que toute comparaison est odieuse. Nous refusons donc de dire si oui ou non nous croyons le rédacteur de l'*Echo* capable de prétendre *en belle tête*, pour nous servir d'une expression de Montaigne.

Encore que beaucoup de personnes de goût aient des doutes peut-être raisonnables sur la parfaite harmonie des lignes de ce visage, nous ne voulons point nous en occuper. La tâche d'un journaliste digne de tenir une plume n'est pas d'apprécier l'extérieur des têtes, mais plutôt de pénétrer jusqu'aux cervelles. Occupons-nous donc de la machine à penser de ce monsieur.

Le blason qu'on nous a buriné, chinoiserie de caractère inoffensif quoique de procédé légèrement impoli, nous permet de dire franchement les choses à ce chevalier en rupture de cuirasse et d'épée.

Quand on pénètre dans la maison d'autrui, on livre la clé de sa propre demeure.

Nous n'avons pas de blason, nous. Notre démocratie se passe facilement des particules, fort honorables quelquefois, entendons-nous. Seulement il ne suffit pas de porter titre : la noblesse de l'âme doit accompagner la noblesse du nom.

Nous pratiquons le rédacteur de l'*Echo* depuis longtemps, et depuis longtemps nous nous sommes aperçu que nous étions en présence d'une ruine. On dit que cet homme appartient à l'une de ces belles et fortes familles qui font l'honneur de la vieille France. Sans hésitation comme sans perquisition, nous rendons volontiers un sincère hommage à une chevaleresque lignée. Mais cet agréable devoir nous amène tout naturellement à une constatation qui n'est pas nouvelle dans l'histoire : le sujet que nous avons sous la main en ce moment prouve une fois de plus que les races même les plus fières, les plus robustes et les plus vaillantes ne possèdent pas des vertus éternelles. La transcendance des qualités y disparait pas intervalles ; souvent le niveau baisse au niveau de l'ordinaire ; il descend plus bas quelquefois.

Des familles tout pétries de noblesse, marquées de prestige, rayonnantes d'intellectualité ont connu ces chutes soudaines. On a souvent comparé ces lignées séculaires à des forêts d'arbres puissants. Ces arbres ont des rameaux remplis de vie et sève féconde. Nul ne peut ignorer qu'ils n'aient aussi parfois du bois mort. Nous sommes en présence d'une de ces branches isolées, morte ou mourante, dépourvue de sève, de robur et de feuillage.

Pour parler plus clairement, le personnage qui délaisse, sans invitation de notre part, la discussion des textes pour ne faire que de la personnalité, n'est pas à l'abri des coups, si seulement nous voulions rétorquer. Les écrits de ce journaliste attestent d'une pénible réduction de virilité.

Un homme qui à huit jours d'intervalle passe sans rougir de droite à gauche et de gauche à droite, sur une question politico-religieuse, peut inspirer des doutes sérieux sur la sincérité de ses convictions, sur la trempe de son âme et sur la valeur de sa mentalité.

Nous attaquons ici le journaliste, comme tel, exclusivement sur ses écrits et sur les réflexions que ces écrits suggèrent relativement aux aptitudes et aux mérites publics de leur auteur. Sur ce terrain nous sommes, et sur ce terrain nous entendons rester.

Les œuvres et les hors-d'œuvres de l'écrivain sur notre table, nous avons établi qu'il était vertile, vulgaire, et faible intellectuellement. Nous continuerons notre besogne en toute honnêteté comme aussi en toute liberté.

***

Pour une raison que nous ignorons de science certaine, mais que nous croyons deviner, l'*Echo* a condamné formellement, en date du 25 mai dernier, la loi scolaire que le gouvernement Laurier veut donner aux provinces de l'Ouest. l'*Echo* suivait en cela la direction des autorités compétentes en matières religieuses. Huit jours plus tard, il se dément et se rétracte ; il adore ce qu'il brûlait quelques heures auparavant. Phénomène renversant, il conseille aux catholiques, le 1er juin d'accepter ce que lui-même avait condamné le 25 mai.

Par une vaine menace, il essaie de nous fermer la bouche sur ses prouesses de danseur de corde.

C'est inutile. Nous sommes décidés à mettre devant les yeux du public la palinodie qui se joue dans la boutique de la rue Albert. C'est un devoir pour nous de mettre notre population en garde contre ce journal qui voudrait l'entraîner dans une voie déclarée dangereuse par ceux qui ont charge d'âmes. Afin qu'on ne nous accuse pas de parler sans justification, reproduisons ce que les *Cloches de Saint-Boniface* ont dit de la Clause 16 des Bill d'Autonomie du Nord-Ouest :

La discussion se continue au Parlement sur la clause des écoles dans l'Acte érigeant les deux nouvelles provinces.

L'Hon. M. Fitzpatrick, ministre de la Justice, a fait un magnifique discours pour établir le droit des catholiques à des écoles séparées et confessionnelles d'après la constitution donnée en 1875 aux Territoires. Il a déclaré que les ordonnances qui restreignent et détruisent en partie les droits des catholiques étaient "ultra vires" et, par conséquent, nulles. Cependant, la clause 16 du "Bill" que les députés ont acceptée, en principe, par une majorité de 81 votes, le 3 mai dernier, consacre le principe des écoles séparées et confessionnelles.

Ce qu'il y a de consolant dans ce vote, c'est qu'il a montré l'union des catholiques et des protestants modérés, sans distinction de partis.

Mais il y a un amendement qui propose de s'en tenir aux ordonnances déclarées nulles par le ministre de la justice jusqu'en 1901. Ce serait alors la consécration définitive du minimum de nos droits scolaires ; ce serait " une reculade devant le fanatisme". Evidemment, cette législation ne pourrait pas satisfaire les catholiques qui la subiraient forcément sans pourtant l'approuver et l'accepter comme un acte de justice.

Nous soumettons que les *Cloches de Saint-Boniface* ont le droit de donner une direction à l'élément catholique du pays sur ce sujet ; et comme corollaire obligé de ce droit de l'autorité compétente, existe pour les fidèles, le devoir de suivre cette direction.

## Couture - - Turenne

Ce mariage a eu lieu, hier matin, à la chapelle de la Maison-Vicariale des RR. SS. de la Charité, avenue Taché.

Monsieur Camille Couture était accompagné de l'Honorable juge en-chef Dubuc ; Son Honneur le maire Turenne conduisait sa fille, mademoiselle Thérèse Turenne.

Mademoiselle Turenne portait un élégant costume de voyage aux tons bruns ; son bouquet était composé de roses blanches

Monsieur Raoul Vézina et mademoiselle Joséphine Turenne, sœur de la mariée, servaient de témoins aux parties. Mademoiselle J Turenne était en toilette de champagne et tenait en mains des fleurs.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Messier.

La charmante et claire chapelle des Sœurs de la Charité avait un bel air de fête. C'est en présence d'une brillante société que s'est fait ce mariage distingué

Un orchestre a fait d'exquise musique, au cours de toute la messe. Marche Nuptiale ; Traumeri, de Schumann ; Adagio de Mozart, par mademoiselle Rhoda Simpson, élève de M. Couture ; *Ave Maria*, sur un air de Mascagni, par le professeur Landry ; à la sortie, Marche Nuptiale, de Mendelsohn.

Après la cérémonie religieuse, il y eut brève réception au parloir du couvent, puis déjeuner de gala chez Son Honneur le Maire Turenne.

A cinq heures de l'après-midi, monsieur et madame Couture quittaient la gare du C. N. R., en voyage de noces aux Etats-Unis et dans la Province de Québec. Il y avait au départ un joyeux et très cordial groupe d'amis.

La liste des cadeaux est nombreuse.

Monsieur et madame Camille Couture seront de retour dans deux mois.

Aux nouveaux époux, nous offrons des félicitations et des vœux empressés.

Samedi soir, les amis du marié lui présentaient une bourse-souvenir. Cette réunion eut lieu aux salles du club Cartier, à Saint-Boniface. De Winnipeg étaient aussi venus beaucoup de camarades, car d'un côté comme de l'autre de la rivière, M. Couture a des amitiés nombreuses. Nous étions environ cent cinquante personnes.

M. Joseph Bernier complimenta M. Couture au nom de tous ; le héros de la fête répondit en quelques mots remplis de tact et cœur

La musique, cela va sans dire, était obligatoire à cette soirée offerte à un artiste. On fit donc de la musique, et de la meilleure. Ce fut l'un des plus gentils *enterrements* de vie de célibataire que nous ayons vus.

### LES RESPONSABILITES

C'est une chose quasi-certaine: les droits des catholiques et des canadiens-français de l'Ouest vont être sacrifiés. Les journaux ministériels ont beau clamer; le fait devient évident.

Il convient d'envisager, alors, nettement, à qui en est due la responsabilité. D'aucuns sont portés à croire qu'il faut la mettre au compte du fanatisme des anglo-protestants, tandis qu'il faudrait plutôt nous en prendre à nous-mêmes, canadiens-français, qui avons des droits, le savons, et sommes trop peu fiers pour les revendiquer sur le terrain pratique. Mais celui qui est le plus en cause, qui nous personnifie à l'heure actuelle au parlement fédéral, et en qui la Province de Québec a mis une si grande confiance, est le premier ministre, Sir Wilfrid Laurier.

Qu'elle eût été belle sa conduite, s'il se fut posé en champion des droits de la minorité. Il avait pour lui l'influence de son prestige: que ne marchait-il pas? N'est-ce pas ce qu'on devait attendre de lui?

Cependant, il a reculé. Il a cédé, aux menaces de quelques fanatiques qui ne se lassent pas, eux, de livrer bataille pour atteindre leur but. Il a cédé, et rien ne peut excuser sa faiblesse. Avec le devoir, on ne transige pas. Et c'était pourtant de son devoir, de traiter les deux races qui constituent la majeure partie de la population de ce pays sur un pied de parfaite égalité. La constitution est basée sur le respect de leurs droits respectifs; et, comme premier ministre, chef administratif du pays, sir Wilfrid Laurier devait la faire observer.

La responsabilité qu'il a assumée en n'agissant pas ainsi est donc bien grande et bien forte. Il n'y avait que lui à l'heure actuelle de qui l'on put attendre justice. Pourquoi faut-il qu'il ait mis son pouvoir à sanctionner une illégalité telle que les Ordonnances de 1901.

L'histoire s'écrira. A ceux qui sont témoins des choses qui se passent en ces temps-ci dans notre pays, et qui, tout emprégnés de ce qui peut s'appeler "le laurièrisme," ne jugent les faits que d'après ce suprême critère de vérité, elle réserve bien des surprises. L'on ne voit pas la cause qui est posée, mais l'on s'apercevra par qui, et comment elle l'a été quand elle aura produit ses effets. Car le fanatisme et l'intolérance ne s'en tiendront pas là: les concessions accordées en appelleront de nouvelles, et lorsque, voyant où en sont les choses, les esprits inquiets se demanderont avec anxiété d'où vient l'oppression, ils constateront qu'une des causes en est dans la faiblesse de celui dont on se plait à entourer la personnalité d'une auréole de gloire.

Tôt ou tard, les masques viendront à tomber et alors apparaîtra à la foule ébahie le portrait de celui qui fut canadien-français, de sang, anglais de conduite, bon teneur de livres, opportuniste à outrance, pérorant bien du reste, mais à qui manque la première qualité d'un homme d'Etat: la fermeté.

*L'Evénement*

### PELERINAGE

Le pèlerinage vers le sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, P.Q., est parti lundi soir de Winnipeg. On nous dit qu'il y a environ 75 personnes prenant part à ce pieux voyage. Au nombre de ceux de Saint-Boniface, mentionnons, Mde. J. E. P. Prendergast et Melle Prendergast, Madame Théo. Bertrand, Madame P. Gosselin Madame E. Couture, M J. A. F. Bleau, etc.

M. l'abbé Béliveau est le chapelain du pèlerinage. MM. les abbé Sauvé et Gendron partaient aussi par le même train.

### Nos Affaires Municipales

La ville est en train de se pourvoir d'une brigade contre le feu. Le rédacteur de l'*Echo* ayant critiqué de manière fort savante le récent incendie Scott, ferait peut-être un bon chef-pompier. C'est une suggestion que nous faisons dans le but de rendre service. Seulement le gaillard est une tête chaude, qui pourrait par conséquent prendre feu facilement. Il lui faudra donc un casque d'asbestos.

ON DEMANDE pour l'école de Pumpkin Plain un instituteur ou une institutrice pouvant enseigner l'anglais et le français. L'école serait ouverte le 3 juillet, 1905 ou le plus tôt possible après cette date. Mentionnez le salaire désiré en écrivant au Secrétaire-Trésorier, Rév. C. Maillard, Saint-Lazare, P. O. Man.

### M. J. A. F. BLEAU

Les membres du Club Cartier, auxquels plusieurs autres amis ont voulu se joindre, présentaient dimanche soir une valise et un nécessaire de voyage à M. J. A. F. Bleau. Le populaire président de ce club a été fêté par ses amis pendant une couple d'heures; nous sommes certains que le souvenir de cette soirée le suivra dans son voyage dans la province de Quebec.

Nous félicitons le Club Cartier d'avoir aussi honoré son digne président.

### CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. U. Emard, avocat distingué de Montréal, est en visite ici.

—M. J. N. Milette est de retour de Montréal et s'établira définitivement au milieu de nous. Bienvenue cordiale et succès.

—Les pluies de la semaine dernière ont nui aux entrepreneurs en charge de constructions. Ces retards occasionneront quelque dommage.

—M. Réné Chevrier informe ses amis et le public qu'il est maintenant à l'emploi de M. Devlin, marchand de chaussures, Bloc McIntyre, Winnipeg.

—M. H. Leblanc informe les personnes qui ont des billets sur la montre qu'il fait râfler, que cette râfle aura lieu à son établissement le 4 juillet au soir.

—Le cirque Forepaugh & Sells a eu des représentations intéressantes. C'est l'un des meilleurs cirques dont nous nous souvenions. L'affluence a été nombreuse.

—M. Albert Dubuc, avocat, fils de l'hon Juge-en-chef Dubuc, vient de passer avec succès l'examen final qui lui donne droit au titre d'attorney (procureur). Nos félicitations sincères.

—Une excursion de journalistes américains visitent notre province actuellement. Ils sont enchantés. Leur voyage pourrait fort bien donner une poussée nouvelle à l'immigration américaine.

—M. F. W. Heubach, le gérant-général de l'Exposition, est à New-York où il a conclu des arrangements avec plusieurs troupes d'artistes et d'acrobates. On peut s'attendre à un bon programme, cet été.

—Ce sera d'ici à quelques jours, la saison des fraises des champs. Nos fraises des prairies sont meilleures que celles qui nous arrivent, encore vertes, de la Californie et autres pays de la même zône.

—Réunion importante des membres de l'Union musicale Ste Cécile, demain, jeudi, à 8 heures précises. Nous consacrerons mercredi prochain, un article à cette nouvelle et intéressante association musicale.

—La distribution des prix du couvent de Saint-Boniface a eu lieu vendredi dernier; celle de l'Académie Provencher, samedi. Bonnes vacances à toute cette belle jeunesse! N'ayons garde aussi d'oublier les professeurs, qui doivent être encore plus fatigués que leurs élèves après toute une longue année d'enseignement.

—Congé civique du "Dominion Day," le 1er juillet, c'est-à-dire, samedi prochain. On se livrera avec entrain à des amusements de toutes sortes. Les excursions seront nombreuses, les parcs et les théâtres seront remplis de monde—pourvu qu'il fasse beau. La température est un facteur important, et surtout très capricieux, par le temps qui court.

—M. S. A. McGaw, le gérant de la "Western Flour Mills Company" disait la semaine dernière dans un *interview* au *Free Press* que l'on nous bâtirait à Saint-Boniface des moulins de $500,000. On sait que le règlement que la ville soumettra aux électeurs, le 30 du courant, exige un minimum de $250 000. Nous croyons pouvoir conseiller à tous les contribuables de voter ce règlement vendredi prochain. Que tous votent! Généralement ces règlements sont étouffés plutôt par l'abstention que par le veto des voteurs.



## Ville de St-Boniface

### EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées, par taxes spéciales, les ouvrages suivant, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur toute la longueur de la rue Desautels, se continuant ensuite sur la rue Des Meurons jusqu'à l'Avenue Provencher, et ensuite sur l'Avenue Provencher dans une direction Ouest jusqu'à la rue Thibault. Coût approximatif, $6371.60.

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Taché, depuis la rue Marion vers le Nord jusqu'à la coulée de l'Hopital avec débouché sur la Rivière Rouge. Coût approximatif, $11060.50.

Un canal d'égoût souterrain sur Oak Avenue depuis son extrémité Nord jusqu'à la rue Marion. Coût approximatif $1,677.50.

Un canal d'égoût souterrain sur Oak avenue de la rue Marion jusqu'au chemin Ste. Marie et ensuite sur le chemin Sainte-Marie jusqu'à la rue Marion. Coût approximatif $38,934.50.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'egoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent egale au coût de ces ouvrages, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur les rues sur lesquelles seront faits les dits travaux et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciale de frontière comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 28 juin 1905.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

## Ville de St Boniface

### AVIS

AVIS est par les présents donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface, à sa séance régulière qui sera tenue lundi le 24 de juillet prochain, 1905, considérera et passera, s'il y a lieu, un règlement pour la prolongation de la rue Aulneau dans la dite Ville, depuis l'Avenue Hamel jusqu'à la rue de l'Hopital, à travers les lots de paroisse, 80, 83, 84 et 85; et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé le Conseil entendra, soit en personne soit par conseil ou procureur, toute personne dont le terrain pourrait être affecté désavantageusement par le dit règlement et qui demandera à être entendue.

Daté à St. Boniface ce vingt-et-unième jour de Juin 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

## Town of St. Boniface

### NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will, at its regular meeting to be held on monday the 24th day of July next (1905) at eight o'clock p. m in the Town Hall, consider and pass a by-law for the prolonging of Aulneau Street in said Town, from Hamel Avenue to Rue de l'Hopital, across parish lots 80, 83, 84 and 85; and that, at said meeting and before the said by-law is passed, the Council will hear in person or by counsel or attorney any one whose land might be prejudicially affected thereby and who petitions to be so heard.

Dated at St. Boniface this twenty-first day of June 1905.

THEO. BERTRAND,
Secretary Treasurer.

### Perdu

Du canal Springfield au pont de la rivière Seine, un porte-manteau enveloppé dans une toile imperméable, contenant plusieurs objets et papiers appartenant à M. E. Choque. Une recompense libérale sera donnée à la personne qui le rapportera chez M. P. Gaspard, No. 255, Avenue Taché, St Boniface.

### Perdu

Un cœur, en or entouré de perles, avec diamant au centre, fixé à un morceau de collier de perles. Recompense chez M. J H Bourgoin, chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg.









## THE LIQUOR LICENCE ACT

The following application for an Hotel license at the Village of LaBroquerie has been received and will be considered by the Bord of License Commissioners for License District No. 4 at the Office of the Chief License Inspector Government Buildings, Winnipeg on the 14th day of July A. D. 1905, at the hour of 8 P. M.

For the Manitoba Hotel in the Village of LaBroquerie by George Lambert,

W. A. LAWSON,
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface this 26th day of June A. D. 1905.

## THE LIQUOR LICENCE ACT

The following application for the transfer of an Hotel License has been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License Dis. No. 4 at Winnipeg on the 14th day of July 1905 at the Office of the Chief License Inspector, Government Buildings at the hour of 8 p. m.

Transfer of the Hotel License at Otterburn from Benjamin Ladouceur to Odias Gratton.

W. A. LAWSON.
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface this 28th day of June A.D. 1905.

### A Vendre

Partie de lot 183 avec maison, étable et autres dépendances à Saint-François-Xavier, Manitoba. S'adresser à,

M. JACQUES,
Rue Aubert, No. 92,
Saint-Boniface

# AVIS

## VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, jeudi, le 25 mai, 1905, et sera soumis au vote des électeurs le trentième jour de juin prochain, savoir:

## Reglement No. 337

Règlement No. 337 de la Ville de St. Boniface accordant une exemption de taxes limitées pour une période de vingt ans à la Western Canada Flour Mills Co. Limited.

Attendu qu'une demande a été faite au Conseil Municipal de la Ville de Saint-Boniface par certaines personnes représentant qu'elles recherchent l'incorporation d'elles-mêmes et d'autres personnes sous les lois de la Province d'Ontario comme compagnie à fonds social sous le nom de "The Western Canada Flour Mills Company Limited" dans le but de se livrer à l'industrie de la meunerie des grains de toutes sortes, de la manufacture de toutes classes de produits de grains, et de l'achat, vente et commerce de toutes espèces de grains et de produits de grains en rapport avec et faisant partie de telle industrie, et toutes autres lignes d'industrie que la charte de ladite compagnie pourra autoriser; que telle incorporation sera probablement faite et complétée avant le premier jour de juillet 1905; que c'est l'intention des promoteurs, quand la dite compagnie sera incorporée, de faire fonctionner une branche de ces industries dans la Ville de Saint-Boniface; que dans ce but, la compagnie se propose d'acheter les terrains nécessaires dans les limites de la Ville de St. Boniface, et que c'est l'intention de procéder aussitôt que possible à y ériger les bâtisses requises, et d'acquérir et de placer les machines et le matériel nécessaire sur les dits terrains, et que dans ce but il sera nécessaire, et que c'est l'intention "bona fide" des promoteurs que la compagnie dépense tant en achat de terrains à l'est de la rivière Seine dans le présent quartier No. 1 de la Ville, qu'en érection de bâtisses, machineries, matériel etc., au moins deux cent cinquante mille piastres ($250,000.00) dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet 1905; que les dits promoteurs ont demandé au Conseil de la Municipalité de passer un règlement exemptant de taxes la propriété de la compagnie projetée qui sera employée en rapport avec la dite industrie, suivant les termes de ce règlement, et qu'il est désirable d'accorder une telle exemption;

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Boniface décrète comme suit:

1o. Pendant une période de vingt (20) ans à compter de la date de la passation définitive de ce règlement, la dite industrie et les bâtisses, machines et autres biens de la compagnie, de quelque caractère que ce soit employés en rapport avec la dite industrie, excepté le terrain, seront entièrement exempts de taxes excepté pour les fins des écoles publiques.

2o. Pendant une période de dix 10 ans à compter de la date susdite, les terrains acquis ou à acquérir par la dite compagnie et employés ou à être employés en rapport avec telle industrie dans la dite Ville, n'excédant pas en tout douze acres, seront exempts de taxes, excepté pour les fins des écoles publiques, en autant que leur valeur pourra excéder deux cents piastres ($200.00) l'acre, et pendant la période suivante de dix années, les dits terrains seront exempts de taxes, excepté pour les fins des écoles publiques, en autant que leur valeur pourra excéder quatre cents piastres ($400.00) l'acre.

3o. Les terrains auxquels ce règlement est applicable comprendront, sujet à la dite limite de douze acres, tous terrains dans le district ci-dessus défini qui pourront être tenus par la compagnie dans un but se rapportant immédiatement à la dite industrie, et employés pour moulins, élévateurs, magasins, embranchements de chemin de fer ou pour toute autre fin pour laquelle la compagnie pourra acquérir du terrain en rapport avec la dite industrie.

4o. Avant que ce règlement soit voté par les électeurs sous l'Acte Municipal, la compagnie fera un contrat sous son sceau corporatif avec la Corporation de la Ville, lequel contrat devra être approuvé par le Conseil de la Ville, par lequel elle s'engagera de poursuivre la dite entreprise au cas de la passation finale du dit règlement, et de dépenser dans ladite période de deux ans au moins deux cent cinquante mille piastres ($250,000.00) pour les fins ci-dessus mentionnées.

5o. Si la compagnie cesse de faire fonctionner et de poursuivre la dite industrie, et particulièrement de faire fonctionner les dits moulins pendant une période de huit (8) mois dans une année quelconque, elle perdra le bénéfice des exemptions ci-dessus stipulées pour telle année à moins que le Conseil de la Ville en office durant cette année ou l'année suivante ne passe une résolution au contraire.

6. Cette exemption ne s'appliquera pas aux bâtisses employées exclusivement pour des fins de résidence ou de demeure.

7. Ce règlement sera soumis aux électeurs, vendredi, le trentième jour de Juin A. D. 1905, et dans le but de prendre les votes des électeurs sur icelui, les bureaux de votation seront ouverts et demeureront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi du dit jour à chacune des places suivantes dans la Ville de St. Boniface, et à ces places respectives, les personnes suivantes seront les sous-officiers rapporteurs pour prendre les votes des électeurs, savoir:

Bureau de votation No. 1:
A la résidence de Julien Gramme, rue Dumoulin près de la rue Laflèche: William Kitson, sous-officier rapporteur.

Bureau de votation No. 2:
A la résidence d'Octave Guay, Avenue Taché près de la rue Notre-Dame; Cleophas Marcoux, junior, sous-officier rapporteur.

Bureau de votation No. 3:
A l'Hotel de Ville: Joseph Adélard Zotique Bertrand, sous-officier rapporteur.

Bureau de votation No 4:
Au bureau de R. H. Metcalfe, coin de la rue Marion et de l'Avenue Taché: Charles Metcalfe, sous-officier rapporteur.

Lundi, le troisième jour de Juillet A D 1905, à son bureau dans l'Hotel de Ville de St. Boniface, le Greffier de la dite Ville, à deux heures de l'après-midi, fera le compte des votes donnés pour et contre ce règlement.

Le vingt-septième jour de Juin 1905 à trois heures de l'après-midi, le Maire de la Ville de St. Boniface sera présent à son bureau à l'Hotel de Ville dans le but de nommer des personnes pour assister aux divers bureaux de votation, et aussi pour assister au décompte final des votes ci-dessus mentionné par le Greffier de la Ville, de la part des personnes intéressées dans ce règlement et dans la passation ou l'opposition d'icelui respectivement.

St. Boniface, 30 Mai 1905.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

N. B.—L'insertion de la présente annonce dans le numéro de ce journal publié la semaine dernière, 31 mai, doit être considérée comme non avenue, à cause de certaines erreurs y contenues. T. B.

# NOTICE

## TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the by-law hereinafter recited has received its first and second readings by the Council of the Town of St. Boniface, Thursday May 25, 1905, and shall be submitted to the votes of the electors on the 30th day of June next 1905.

## By-Law No. 337

By-Law No. 337 of the Town of St. Boniface granting a limited exemption from taxation for a period of twenty years to The Western Canada Flour Mills Co, Limited.

Whereas application has been made to the Municipal Council of the Town of St. Boniface by certain persons representing that they are promoting the incorporation of themselves and others under the laws of the Province of Ontario as a Joint Stock Company under the name of "The Western Canada Flour Mills Company, Limited." for the purposes, amongst others, of engaging in the industry of milling grain of all kinds, of manufacturing all classes of grain products, and of buying, selling and dealing in all kinds of grain and grain products in connection with and as part of such industry, and such other lines of industry as the charter of said Company may authorize; that application for such incorporation is now pending before the Lieutenant-Governor in Council of said Province of Ontario; that such incorporation is expected to be completed before the first day of July 1905; that the promoters propose, and that it is intended that the said Company when incorporated shall carry on a branch of such industries in the Town of St. Boniface; that for this purpose it is proposed that the Company shall acquire the requisite lands within the limits of the Town, and that it is intended to proceed as soon as practicable to erect thereon the requisite buildings, and to acquire and place the requisite machinery and plant upon such lands, and that for this purpose it will be necessary, and that it is the bona fide intention of the promoters, that the Company shall expend in the purchase of land East of the Seine River in the present Ward No. 1 of the Town, and in the erection of buildings, machinery, plant, etc., at least $250,000, within two years from and after the first day of July 1905; and such promoters have applied to the Council of the Municipality for the passage of a by-law exempting the property of the proposed Company to be used in connection with such industry in accordance with the terms of this by-law, and it is desirable to make such exemption:

Now therefore the Municipal Council of the Town of St. Boniface enacts as follows;

1. That for a period of twenty years from and after the date of the final passage of this by-law the said industry, and the buildings, machinery and all other property of the Company of everey character to be used in connection with the said industry, excepting the land, shall be wholly exempt from taxation excepting for public school purposes.

2. That for a period of ten years from said date the lands acquired or to be acquired by the said Company, and used or to be used in connection with such industry in the said Town, not to exceed in all twelve acres, shall be exempt from taxation, excepting for public school purposes, in so far as the value of the same may exceed $200.00 par acre, and for the succeeding period of ten years the said lands shall be exempt from taxation excepting for public school purposes, in so far as the value of the same may exceed $400.00 per acre.

3. The land to which this by-law is applicable shall include, subject to the said limit of twelve acres, any lands within the district above defined that may be held by the Company for any purpose immediately connected with said industry, and wheter used for mills, elevators, warehouses, railway sidings, or any other purpose for which the Company may acquire lands in connection with said industry,

4. Provided that before this by-law shall be voted on by the electors under the Municipal Act, the Company shall enter into a contract under its Corporate Seal with the Corporation of the Town, such contract to be approved by the Council of the Town, binding it to proceed with said enterprise in the event of the final passage of the by-law and to expend within the said period of two years at least Two Hundred and Fifty Thousand Dollars ($250,000.00) for the purposes herein before recited.

5. Provided also that if the Company shall cease to operate or carry on such industry, and particularly to run the said mills for a period of eight (8) months in any year, it shall forfeit the exemptions herein provided for such year unless the Council of the Town in office during such year or the year succeeding it shall pass a resolution waiving such forfeiture.

6. Provided further that this exemption shall not apply to buildings used exclusively for residential purposes or dwelling.

7. This by-law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Friday the Thirtieth day of June A. D. 1905, and for the purposes of taking the votes of such electors thereon the polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day at each of the following places in the Town of St. Boniface, and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, namely:

Polling Sub-Division No. 1.
At the residence of Julien Gramme, Dumoulin street near corner of Laflèche Street, William Kitson, Deputy Returning Officer,

Polling Sub-Division No. 2.
At or near the residence of Octave Guay, Taché Avenue near Notre-Dame Street, Cléophas Marcoux, Junior, Deputy Returning Officer.

Polling Sub-Division No. 3.
At the Town Hall, Joseph Adélard Zotique Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling Sub-Division No. 4.
At the office of R. H. Metcalfe, corner of Marion Street and Taché Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

And on Monday, the third day of July A. D 1905, at his office in the Town Hall of St. Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon, shall sum up the number of votes given for and against the by-law.

On the Twenty-Seventh day of June A. D. 1905, at the hour of three o'clock in the afternoon, the Mayor of the Town of St. Boniface shall attend at his office in the Town Hall of said Town, for the purpose of appointing persons to attend at the various polling divisions, and also to attend at the final summing up of the votes hereinbefore referred to by the Town Clerk as aforesaid, on behalf of the persons interested in this by law, and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface, May 30th 1905.

(By order) THEO. BERTRAND,
Segretary-Treasurer.

N. B.—The insertion of the above notice in the edition of this paper published last week, May 31st, is to be considered as null on account of certain errors therein contained. T. B

# LA GUERRE

Les nouvelles de la guerre sont rares. Des négociations sont en marche entre la Russie et le Japon, par l'intermédiaire des Etats-Unis. Les premières rencontres des plénipotentiaires auront lieu au mois d'août. En attendant les armées de Mandchourie se préparent, dit-on, à une nouvelle grande bataille.

# CHRONIQUE de LA PROVINCE

SAINT-PIERRE-JOLYS.

Nous avons tous appris avec beaucoup de regret la mort prématurée de M. le docteur Aurèle Préfontaine, de Springfield, U. S. Le défunt était frère de M. Albert Préfontaine, M.P.P., et de M. Ovide Préfontaine, de Saint-Pierre. Il est décédé le 19 juin, à l'âge de 39 ans. Sa sœur, madame Fortin, de Westbrook, a pu assister à ses derniers moments. Les funérailles ont eu lieu le 21 juin.

M. le docteur Préfontaine était un oculiste distingué, gradué de l'Université de Philadelphie.

Nous offrons à sa famille de vives condoléances.

## Municipalite de Montcalm

Sixième séance du Conseil de la Municipalité de Montcalm tenu à Letellier ce treizième jour de juin 1905.

Présent: Maurice Dupré prefet, Louis Ayotte, Eugène Cartier, Zéphirin, Dumoutier, Harry Franks, Gaspards Bérard et Horace Dansereau Conseiller.

Dumoutier-Dansereau—Que le conseil décide de faire faire un 'span bridge' d'après le plan montré par Farrely, à condition que le contracteur prenne l'ordre de bois que nous avons donné à Donald Fraser. Adopté.

Ayotte-Berard—Que le Secrétaire-Trésorier soit authorisé à envoyer le montant exigé pour appartenir à l'association Municipale de Moutréal. Adopté.

Dansereau-Bérard—Que la réduction de $12.00 soit accordée à Louis Marcil pour sa licence de vente de Liqueurs en gros finissant le premier janvier 1905 pour les mois de janvier, février, mars avril et mai. Adopté.

Ayotte-Cartier—Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à s'adresser au Commissaire Municipal concernant les fossés d'égout entre Rhine and et Montcalm, afin que ces travaux soient faits le plutôt possible suivant les conditions convenues à l'assemblée de Rosenfeld tenue le 25 avril 1905 et aussi que le Commissaire Municipal soit requis d'autoriser la Municipalité de Montcalm à faire faire le chemin inter-municipal entre les Townships 3 et 4 Rang 2 E., est qu'ordre soit donné à la Municipalité de Franklin de payer à la Municipalité de Montcalm la moitié du coût du dit chemin. Adopté.

Bérard-Ayotte—Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé a requérir les services d'un ingénieur pour niveller les fossés déjà arpentés à partir de chez Omer Matte jusqu'à la Rivière Rouge. Adopté.

Bérard-Ayotte—Que la somme de $150.00 soit voté à la Société d'Agriculture de St. Jean-Baptiste No. 1 ou Morris No. 1. Adopté.

Bérard-Dansereau—Que la somme de vingt-cinq piastres ($25.00) soit payé à Louis Ayotte pour le terrain cédé à la Municipalité pour la donation du chemin à l'ouest de la section 28 Tp. 8 Rang 1 E., et que Louis Ayotte donne un contrat à la Municipalité pour le dit terrain. Adopté.

Bérard-Ayotte—Que le Secrétaire-Trésorier aille à Winnipeg pour soumettre au Commissrire Municipal la question des travaux de fossés entre Rhineland et Montcalm et aussi la construction du chemin entre les Municipalités de Montcalm et Franklin entre les Townships 3 et 4 Rang 2 E. Adopté.

Dansereau-Cartier—Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier,
Municipalité de Montcalm.

AU WINNIPEG THEATRE

M. Walker, le gérant du Winnipeg Théatre s'est assuré, pour la semaine de l'Exposition, les services d'une compagnie de liliputiens: la Pollard's Australian Lilliputian Opera Company. C'est une attraction qui en vaut la peine, croyons-nous. Il y a environ 50 petits acteurs, qui font du bon opera. Costumes et scènes choisis avec un soin particulier.

N'HESITEZ PAS

Le BAUME RHUMAL est adopté généralement par la profession médicale. Les malades qui l'ont adopté s'en sont bien trouvés et ont été promptement guéris. Si vous toussez ne prenez que le BAUME RHUMAL 25 cts la bouteille.